



COLLABORATION ENTRE L'OACI ET L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ POUR COMBATTRE L'ÉPIDÉMIE D'EBOLA

MONTRÉAL, le 30 juillet 2014 – L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) poursuit sa collaboration avec les représentants de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour combattre l'épidémie de maladie à virus Ebola en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone. Le nombre de personnes infectées ne cesse de croître, l'OMS ayant confirmé 1201 cas — dont 672 décès — au 23 juillet 2014.

Malgré le nombre croissant de cas, et sur la base des informations actuelles, l'OMS a rappelé récemment qu'elle ne recommande aucune restriction au transport ou au commerce en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone.

À la lumière des événements récents, l'OMS, l'OACI et l'Association du transport aérien international (IATA) ont envisagé de réviser les dispositions relatives à l'inspection/filtrage des passagers dans le document de l'OMS sur les voyages et le transport. L'OMS examine encore ces mesures et compte également solliciter les contributions de l'Organisation mondiale du tourisme et du Conseil international des aéroports (ACI).

L'Organisation reste en contact avec l'OMS pour d'éventuels efforts pouvant faciliter des vols de rapatriement et pour des questions relatives aux services d'ambulance aérienne dans les zones touchées.

L'OACI coordonne les efforts connexes de santé publique internationale au moyen de son programme CAPSCA¹, une initiative mondiale qui vise à améliorer l'établissement de plans de préparation et d'intervention pour des événements de santé publique touchant le secteur de l'aviation.

- 30 -

Ressources pour les rédacteurs :

[Le Programme CAPSCA de l'OACI](#)

[Document de l'OMS sur les voyages et le transport](#)

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée en 1944 pour promouvoir le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale dans le monde. Elle établit les normes et les règles nécessaires à la sécurité, la sûreté, l'efficacité et la capacité de l'aviation ainsi qu'à la protection de l'environnement en aviation, parmi ses nombreuses autres priorités. Elle est en outre l'instrument de la coopération entre ses 191 États membres dans tous les domaines de l'aviation civile.

Contact :

communications@icao.int

¹ Accord de collaboration pour la prévention et la gestion des événements de santé publique dans le secteur de l'aviation civile.